




# NOUVEAU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

---



**Découvrez  
une expérience  
citoyenne inédite !**

Comment  
candidater pour  
devenir «membre  
organisateur » ?



---

**Vous êtes attentifs aux sujets de société qui impactent l'avenir de la métropole ?**

**Vous souhaitez affirmer la présence et la qualité de l'action citoyenne dans la décision politique ?**

**Vous souhaitez exercer pleinement votre pouvoir d'agir, votre engagement démocratique ?**

**Vous voulez vivre une expérience citoyenne et collective inédite ?**

**Découvrez le nouveau Conseil de développement de Nantes Métropole et proposez votre candidature !**

---

## QUEL EST LE RÔLE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ?

Le Conseil de développement est une **instance citoyenne, consultative et autonome**, au service du territoire depuis 1996. Sa vocation est de réunir des citoyennes et citoyens bénévoles et des acteurs de la société civile pour travailler collectivement à **identifier les besoins prioritaires, repérer de nouveaux enjeux et construire les réponses nécessaires** à notre quotidien et notre futur sur le territoire de la métropole de Nantes et de ses 24 communes.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

Sous forme de contributions citoyennes, le Conseil de développement a pour mission de vous aider à promouvoir vos sujets de préoccupations, vos solutions, vos aspirations et inspirations citoyennes. Il organise le **dialogue avec la métropole** pour rendre plus efficaces les décisions des élus et les actions des services. La métropole s'engage à analyser la production citoyenne initiée par le Conseil de développement et à y apporter une réponse argumentée et publique.

Le nouveau Conseil de développement a vocation à être l'un des **animateurs de la citoyenneté** métropolitaine. Il se veut garant d'une **participation accessible à toutes et tous** pour faire entendre la voix des habitantes et habitants et des acteurs du territoire.



## QUI EN FAIT PARTIE ?

Le Conseil de développement est ouvert aux habitantes et habitants des **24 communes** de la métropole nantaise âgés de plus de 16 ans, avec plusieurs possibilités :

- faire partie des 25 « **MEMBRES ORGANISATEURS** » qui seront à l'initiative du nouveau Conseil de développement **appel à candidatures en cours**,
- participer à des démarches initiées par le Conseil : programme d'atelier citoyen à venir en 2023,
- s'inscrire dans un vivier de personnes ressources sollicité selon les sujets de débats,
- proposer des sujets de mise à débat via l'appel citoyen,
- assister à des événements publics : débats, conférences.



## DEVENIR ACTEUR DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT C'EST :

- **créer des espaces de débats**, de réflexions et de productions d'avis citoyens et de solutions d'expérimentation sur des sujets qui déterminent nos façons d'habiter le territoire telles que : la mobilité, l'alimentation, l'accès aux soins, la lutte contre l'isolement, le logement...
- **vivre une expérience collective** qui permet de développer des compétences, des savoirs et des pratiques grâce à des formations et au développement du réseau de relations de chacune et chacun
- **vivre un engagement** facilité par une prise en charge financière (déplacements, garde d'enfants, repas...)
- **vivre une expérience de dialogue avec l'institution** (élus, services) où les avis et contributions produits par le Conseil de développement sont mis à l'agenda politique de la métropole et reçoivent obligatoirement une réponse argumentée et en présence des élus, voire un soutien à l'expérimentation locale.

|||||

## LA FORCE DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT C'EST D'ÊTRE :

- dans une logique ascendante qui part **du citoyen vers l'institution**,
- **indépendant** dans le choix des sujets qu'il traite et **autonome** dans son fonctionnement,
- la combinaison de **vécus, compétences, d'intelligences** de citoyennes et citoyens divers au service du bien commun et pour **l'avenir du territoire**,
- au cœur de la production de **contributions approfondies**, riches de rencontres et de connaissances.

ZOOM  
SUR



## LES « MEMBRES ORGANISATEURS »

Le fonctionnement du nouveau Conseil de développement s'appuie sur la création d'un groupe de « membres organisateurs », sans présidence.

Il s'agit d'un collectif de **20 à 25 citoyens et citoyens** volontaires et bénévoles, motivés ou engagés dans des pratiques collectives, et curieux de l'intérêt général. Leur désignation est réalisée via un **appel à candidatures** (*modalités au dos*).

Conformément à la loi le groupe « organisateurs » est **représentatif de la diversité de la population** du territoire : âge, catégorie socioprofessionnelle, lieu de résidence au sein des 24 communes, parité femmes-hommes.

Son rôle est de faire vivre la nouvelle formule du Conseil de développement dans une dynamique **d'expérimentation et d'innovation**, en proposant concrètement des événements, une offre de participation accessible et la mise en œuvre de l'appel citoyen.

APPEL À CANDIDATURES  
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2022  
(informations au dos)

## À NOTER

Les « membres organisateurs » s'engagent bénévolement pour un **mandat de 3 ans**.

Le groupe assiste en moyenne à **une séance de travail (2 heures) par mois** sur la durée du mandat (2023-2025), des **temps de travail** entre les séances pourront être nécessaires en fonction du programme. Une **formation** sera proposée à chaque nouveau membre sur différents sujets tels que l'animation collective ou encore la connaissance des institutions.



APPEL À CANDIDATURES  
POUR DEVENIR  
« MEMBRE ORGANISATEUR »  
JUSQU'AU  
30 SEPTEMBRE 2022

## COMMENT CANDIDATER ?

Un formulaire de candidature est à compléter en ligne d'ici le 30 septembre 2022 sur [dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/nouveaunconseildev](https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/nouveaunconseildev)

Si besoin, une assistance téléphonique est disponible pour remplir le formulaire de candidature au **02 40 99 33 95**.

En fonction du nombre de candidatures, un tirage au sort sera effectué pour désigner les « membres organisateurs », en prenant en compte les critères de parité et de diversité.



## A VOS AGENDAS



- **du 30 août au 30 septembre** : appel à candidatures des « membres organisateurs »
- **18 octobre** : tirage au sort et désignation des « membres organisateurs »
- **8 novembre** : installation au sein du Conseil de développement
- **décembre** : formation
- **janvier 2023** : lancement du nouveau Conseil de développement pour une 1<sup>ère</sup> année d'expérimentation

Plus d'informations sur : [dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/nouveaunconseildev](https://dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/nouveaunconseildev)